

FORMULAIRE

Participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

RAPPEL DU RÈGLEMENT :

Face à la prolifération du frelon asiatique, la Ville de Santes met en place une **participation financière de 80€** pour la destruction des nids chez les particuliers.

LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER :

- **Période :** L'intervention doit avoir lieu entre le **1er avril et le 30 novembre** (en période hivernale, les nids ne sont plus utilisés et servent de nourriture pour les oiseaux).
- La destruction doit être réalisée par une **entreprise professionnelle spécialisée**.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous avez **6 mois** après l'intervention pour déposer votre dossier en mairie.

PIÈCES À FOURNIR :

- Le présent formulaire de demande de participation financière signé, dûment rempli, comprenant les coordonnées complètes du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) ;
- La facture acquittée de l'entreprise, mentionnant la destruction d'un nid de frelons asiatiques, l'adresse santoise de l'intervention et la date d'intervention (obligatoirement entre le 01/04 et le 30/11).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur.

Le dossier devra être déposé en mairie dans un délai de 6 mois, la facture faisant foi (possibilité de déposer le dossier dans la boîte aux lettres).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le montant de la participation de la Ville est fixé forfaitairement à 80€ par intervention. Si le coût de l'intervention est inférieur à ce montant, l'aide sera ajustée au montant réel de la facture.

L'attribution de l'aide est accordée dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement par le Conseil Municipal pour cette opération. L'ordre d'arrivée des dossiers complets fera foi.

Nom / prénom :

Téléphone : | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Adresse e-mail :

Je soussigné(e)

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement de l'aide financière municipale pour la destruction des nids de frelons asiatiques,
- demande à bénéficier de l'aide financière municipale, et certifie remplir les conditions énumérées ci-dessus.

Fait à Santes, le | | | | | 2 | 0 | | |

SIGNATURE :

N.B. :

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 441-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanctions encourues : trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende).

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Les données recueillies au titre de ce présent formulaire sont destinées aux agents municipaux du service Comptabilité désignés pour la gestion de ce traitement. Elles sont conservées pour une durée de 12 mois.

Vous disposez, sur les données collectées au titre du présent formulaire, d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit d'effacement. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données de votre commune par mail dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Métropole Européenne de Lille – Direction MODOP- Service « Données - RGPD mutualisé » 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE CEDEX. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL via leur site internet www.cnil.fr.

